

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES FINANCES  
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية  
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 031 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Monsieur le Président de l'Union Algérienne  
des Courtiers d'Assurances (UACA).

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Joumada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Joumada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Pour une large diffusion, il y a lieu de publier ces instructions sur le site électronique de l'UACA.

Veillez agréer, Monsieur le Président de l'UACA, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التامينات

امضاء: ع. بوالزرد